

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**DOSSIER ‘REFORMES
DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS’**

***NOUVELLE ARCHITECTURE DES
FORMATIONS BASEE SUR
LE DISPOSITIF
LICENCE/MASTER/DOCTORAT***

Décembre 2003

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	02
ETAT DES LIEUX DU SYSTEME UNIVERSITAIRE	04
LE POURQUOI DES REFORMES	05
NOUVELLE ARCHITECTURE DES ENSEIGNEMENTS	06
MISE EN ŒUVRE DES REFORMES	11
FINANCEMENT DES REFORMES	12
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	13
CONCLUSION	17

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance du pays, le système d'enseignement supérieur a connu en Algérie une évolution quantitative remarquable. L'extension du réseau universitaire (56 établissements répartis dans 38 wilaya), les effectifs étudiants, (près de 750000 étudiants pour l'année universitaire 2003/2004), et le nombre de diplômés (plus de 700000 cadres formés depuis l'indépendance), sont autant d'éléments qui témoignent de cette évolution.

Un accroissement aussi rapide ne pouvait se réaliser sans engendrer un certain nombre de dysfonctionnements profonds dus essentiellement à la pression considérable de la demande sociale en enseignement supérieur.

Ces dysfonctionnements qui se sont accumulés au fil des années font que l'Université algérienne apparaît, aujourd'hui, en inadéquation avec les mutations profondes qu'a connues notre pays sur les plans économique, social, politique et culturel. Elle semble être en effet dans l'incapacité de répondre efficacement aux défis majeurs que lui imposent l'évolution, sans précédent, des sciences et des technologies, et l'avènement de la mondialisation de l'économie, de la communication et, récemment, du secteur de l'enseignement supérieur.

En effet, si le système éducatif a joué, après l'indépendance, un rôle de premier plan dans la phase de construction de l'Etat algérien, permettant ainsi à notre pays de se prévaloir d'acquis indéniables, dans les domaines aussi bien économiques, que sociaux, culturels et scientifiques, le temps est venu, plus de trente années après la réforme de 1971, de créer les conditions permettant à notre université de relever les défis, présents et à venir, engendrés par la société du savoir et de l'information qui émerge.

Ceci passe, nécessairement, par une nouvelle approche qui doit corriger les dysfonctionnements apparus, pour recentrer notre système de formation sur les préoccupations prioritaires de notre société et les contingences induites par un monde en pleine mutation.

L'évaluation du système d'enseignement supérieur faite par **la Commission Nationale de Réforme du Système Educatif (C.N.R.S.E.)** a permis d'apprécier objectivement les multiples contraintes et les correctifs à introduire pour permettre à l'Université de jouer le rôle qui est le sien dans le processus de développement à dynamique accélérée dans lequel s'est engagé le pays.

A la lumière des recommandations de la dite commission et des directives du plan de mise en œuvre de la réforme du système éducatif adopté en **Conseil des Ministres le 20 avril 2002**, l'un des principaux axes du programme d'actions à court, moyen et long termes, arrêté dans le cadre de la **stratégie décennale du développement du secteur pour la période 2004 - 2013**, concerne **“l'élaboration et la mise en œuvre d'une réforme globale et profonde des enseignements supérieurs, dont la première étape est la mise en place d'une nouvelle architecture des enseignements, accompagnée d'une actualisation et mise à niveau des différents programmes pédagogiques, ainsi que d'une réorganisation de la gestion pédagogique”**.

Loin d'être un simple effet de mode, il s'agit, face à un monde caractérisé sur le plan économique par les règles impitoyables du marché, et sur le plan scientifique et technologique, par l'explosion des connaissances:

- * de concilier les exigences légitimes de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur avec celles nécessaires d'une formation de qualité,
- * de donner aux notions de compétition et de performance tout leur sens,
- * d'asseoir les bases d'une réelle autonomie des établissements conformément aux règles de la bonne gouvernance.
- * de permettre à l'Université algérienne de redevenir le pôle de rayonnement culturel et scientifique qu'elle a été, au niveau régional et international.
- * de participer au développement durable du pays.

ETAT DES LIEUX DU SYSTEME UNIVERSITAIRE ACTUEL **ET PRINCIPAUX DYSFONCTIONNEMENTS**

Le système universitaire actuel connaît des dysfonctionnements, tant au plan structurel et organisationnel des établissements qu'au plan pédagogique et scientifique des formations dispensées, notamment :

1- En matière d'accueil, d'orientation et de progression des étudiants

Il est à relever :

- * un accès à l'université, basé sur un système d'orientation centralisé, ayant atteint ses limites, et induisant une légitime frustration et menant à des impasses exprimées par un important taux d'échec et un séjour prolongé des étudiants.
- * un mode de progression annuelle rigide générant une importante déperdition, accentuée par les effets négatifs d'une réorientation le plus souvent par l'échec.
- * un système d'évaluation qui sanctionne lourdement la réalisation effective des programmes d'enseignement.
- * une offre de formation à l'entrée de l'université en inadéquation avec les différentes séries de bac.

2- En matière d'architecture et de gestion des enseignements

Il est à noter :

- * une architecture tubulaire.
- * des parcours de formation cloisonnés n'offrant que très peu de passerelles.
- * une gestion du temps pédagogique souvent peu rationnelle en raison du volume horaire contraignant et de sessions d'examens multiples et étalées pénalisant le travail personnel de l'étudiant et réduisant le temps imparti aux enseignements .

3- En matière de diplômes, d'encadrement et de qualification professionnelle

Il est à observer :

- * un taux d'encadrement insuffisant résultant d'une faible productivité de la formation post-graduée et de la déperdition due à un exode important d'enseignants chercheurs.
- * un cycle court désaffecté car dévalorisé et peu attractif, dans l'incapacité de répondre efficacement aux objectifs initialement assignés (formation de cadres moyens) faute de statut, de moyens et de débouchés clairement exprimés par les acteurs économiques.
- * des formations mono disciplinaires ne permettant pas l'acquisition d'une culture générale et d'une formation diversifiée, gages d'une ouverture d'esprit et une adaptabilité dans le vie professionnelle.

Compte tenu du constat, il est clair que la réforme à mettre en œuvre devra toucher à la fois l'architecture des formations, les contenus pédagogiques des différents curriculums, l'organisation pédagogique, les modes d'orientation, d'évaluation et de progression des étudiants, l'organisation et la gestion des différentes structures pédagogiques et de recherche. Ces thèmes constituent les chantiers prioritaires que la tutelle doit lancer.

LE POURQUOI DES REFORMES DU SYSTEME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les dysfonctionnements mis en évidence rendent nécessaire et urgent de faire sortir l'Université algérienne de la crise qu'elle traverse en la dotant, dès aujourd'hui, des moyens pédagogiques, scientifiques, humains, matériels et structurels qui lui permettront de répondre aux attentes de la société tout en s'intégrant au système international de l'enseignement supérieur.

La correction des différents dysfonctionnements rencontrés actuellement, aussi bien au niveau de la gestion qu'au niveau des performances et rendement de l'Université algérienne, passe nécessairement par la mise en œuvre d'une réforme globale et profonde de l'enseignement supérieur

Cette réforme, tout en confirmant le caractère public de l'enseignement supérieur, doit réaffirmer les principes essentiels qui sous-tendent la vision des missions dévolues à l'université algérienne, à savoir:

- * assurer une formation de qualité, en prenant en charge la satisfaction de la demande sociale légitime en matière d'accès à l'enseignement supérieur,
- * réaliser une véritable osmose avec l'environnement socio-économique en développant toutes les interactions possibles entre l'université et le monde qui l'entoure,
- * développer les mécanismes d'adaptation continue aux évolutions des métiers,
- * consolider sa mission culturelle par la promotion des valeurs universelles qu'exprime l'esprit universitaire, notamment celles de la tolérance et du respect de l'autre,
- * être plus ouverte sur l'évolution mondiale, particulièrement celle des sciences et des technologies,
- * encourager et diversifier la coopération internationale selon les formes les plus appropriées,
- * asseoir les bases d'une bonne gouvernance fondée sur la participation et la concertation.

Pour répondre à ces défis, l'université algérienne engage une réforme de l'enseignement supérieur qui repose sur :

- * l'offre d'une formation de qualité pour une meilleure insertion professionnelle,
- * la formation pour tous, tout au long de la vie,
- * l'autonomie des établissements universitaires,
- * et l'ouverture de l'université au monde.

LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS: LE DISPOSITIF « LICENCE/MASTER/DOCTORAT »

1- Descriptif général du dispositif LMD

le système d'enseignement LMD est pensé en une architecture articulée en trois cycles de formations, conférant chacun un diplôme universitaire :

- * un premier cycle à bac + 3, aboutissant à la Licence,
- * un second cycle à bac +5, aboutissant au Master,
- * un troisième cycle à bac +8, aboutissant au Doctorat.

Dans chacun de ces cycles les cursus sont organisés en unités d'enseignement regroupées en semestres d'études.

L'unité d'enseignement possède la qualité d'être capitalisable et transférable, ce qui signifie que son acquisition est définitive et pourra être utilisée dans un autre cursus de formation.

Cette capitalisation et cette possibilité de transfert permettent l'ouverture de passerelles entre plusieurs cursus de formation et induisent une mobilité des étudiants qui auront ainsi une diversité de choix et l'opportunité de suivre un parcours universitaire individualisé.

La progression des études est semestrielle.

Les cursus Licence et Master ont pour principal objectif une acquisition des savoirs et savoir faire conduisant à une professionnalisation à deux niveaux de qualifications. Ce dispositif offre un schéma général qui permet une orientation progressive et adaptée à travers une organisation appropriée des enseignements et des profils de formation.

la licence

Ce cycle de formation est organisé en deux paliers. Une formation de base pluridisciplinaire d'une durée de deux à quatre semestres consacrée à l'acquisition des principes fondamentaux des disciplines concernées par le diplôme ainsi qu'à l'initiation à la méthodologie de la vie universitaire et sa découverte. Ce palier est suivi d'une formation plus spécifique, offrant deux options:

* une option « **académique** » consacrée par un diplôme de Licence qui permet l'accès direct à des études universitaires plus longues et plus spécialisées. Cette possibilité est accordée en fonction des aptitudes requises, des résultats acquis et des critères d'accès établis.

* une option « **professionnalisante** » et qualifiante consacrée par un diplôme de Licence qui permettra une insertion directe dans le monde du travail et dont les programmes sont définis en étroite concertation avec le secteur utilisateur. Cette option nécessite, pour être performante, une multiplication de l'offre de Licences professionnelles correspondant à des débouchés identifiés et devrait avoir un double effet. D'une part, valoriser ce niveau Licence sur le marché du travail comme étant celui des professionnels spécialisés ayant des bases suffisantes pour être capables d'évoluer ultérieurement. Il correspond de ce point de vue, dans la plupart des métiers connaissant des transformations rapides, à un niveau demandé par les professionnels. D'autre part cela devrait donner une perspective aux étudiants qui ont du mal à se situer à un niveau bac+5.

le Master

Ce cycle de formation se déroule sur deux années. Il est accessible à tout étudiant détenteur d'une licence académique qui remplit les conditions d'accès. Il n'exclut pas pour autant les titulaires d'une licence à projection professionnelle qui pourront revenir à l'université après un passage dans la vie professionnelle.

Cette formation prépare à deux vocations bien distinctes :

* une vocation professionnelle caractérisée par l'acquisition d'une plus grande spécialisation dans un champ disciplinaire qui permettra d'accéder à des niveaux de performance et de compétence plus élevées. L'orientation de cette voie reste toujours professionnelle (Master Professionnel).

* une vocation de chercheur caractérisée par une préparation à la recherche scientifique qui prédestine à une activité de recherche dans le secteur économique ou dans le secteur universitaire (Master Recherche).

Le Master constitue le label des performances de l'établissement universitaire.

Le Doctorat.

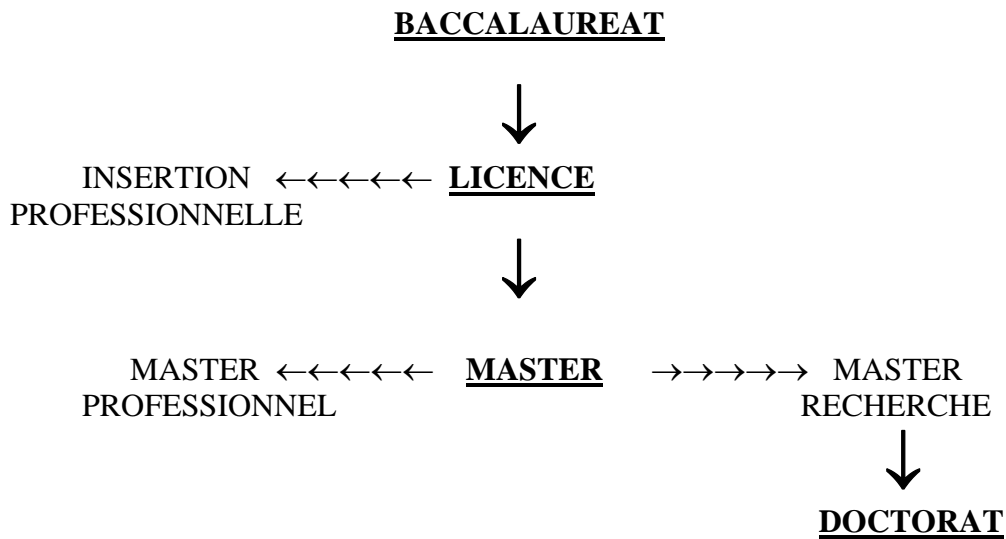
Face à l'énorme développement des connaissances, aux spécialisations de plus en plus fines et au caractère de plus en plus appliqué de la recherche, la formation doctorale (d'une durée minimale de 6 semestres) devra assurer à la fois :

* un approfondissement des connaissances dans la spécialité,

* et une formation par et pour la recherche (développement des aptitudes à la recherche, sens du travail en équipe ...).

Cette formation est sanctionnée par un diplôme de doctorat après soutenance d'une thèse.

Schéma général du dispositif LMD



2- Principales caractéristiques du dispositif LMD

En plus des avantages d'une architecture des formations SIMPLE et LISIBLE limitées à trois diplômes, le dispositif LMD s'appuie sur une vision de l'offre de formations plus cohérente. Ces offres se présentent par **domaines** et s'organisent sous forme de **parcours types**.

Les domaines de formation :

La nouvelle offre de formation est organisée à l'intérieur de grands *domaines*. Un domaine est un regroupement de plusieurs disciplines en un ensemble cohérent du point de vue des débouchés professionnels auquel il conduit

A titre d'exemple de domaines ou familles de filières, on peut citer :

- les Sciences Humaines et Sociales,
- les Sciences Economiques, Commerciales, Financières et de Gestion,
- les sciences Exactes et Technologies (Mathématiques/informatiques, Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur)
- les Sciences de la Santé (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Vétérinaire)
- etc.

Dans chaque domaine sont définis un certain nombre de *parcours types* pouvant correspondre à des spécialités ou options.

Les parcours types :

Un parcours type diplômant est une combinaison cohérente d'unités d'enseignement selon des modalités définies par les équipes pédagogiques, en fonction d'un objectif. Il est validé par la tutelle. Les divers parcours offerts peuvent intégrer des approches transdisciplinaires, pluridisciplinaires et professionnalisantes. Ils permettent d'une part l'orientation progressive de l'étudiant en fonction de son projet professionnel ou personnel et la prise en compte, d'autre part, de la diversité des publics et de leurs besoins et motivations.

Les unités d'enseignement :

Les études sont organisées en *unités d'enseignement (UE)* qui sont des ensembles d'enseignements (modules/matières) articulées d'une manière pédagogique cohérente et selon une logique de progression en vue de l'acquisition de compétences identifiées. Ces unités sont dispensées semestriellement

Les unités d'enseignement se distinguent en trois catégories :

- i) *L'Unité d'enseignement fondamentale :*
Elle regroupe les matières d'enseignement de base nécessaires à la poursuite des études de la filière concernée.
- ii) *L'Unité d'enseignement de découverte :*
Elle regroupe les matières d'enseignement qui permettent d'élargir l'horizon des connaissances de l'étudiant et de lui ouvrir d'autres perspectives en cas de réorientation grâce, notamment, à l'interdisciplinarité qui caractérise sa conception.
- iii) *L'Unité d'enseignement transversal :*
Elle regroupe des matières d'enseignement (langues vivantes, informatique, technologie de l'information et de communication, humanités...) offrant des outils nécessaires à l'acquisition d'une culture générale et de techniques méthodologiques permettant des aptitudes d'intégration et d'adaptation professionnelles à un environnement en perpétuel mouvement.

Les crédits :

Le **crédit** est une unité de mesure des enseignements acquis. Ainsi, chaque unité d'enseignement a une valeur déterminée en terme de **crédits**. Cette valeur, exprimée par un nombre, est définie notamment en fonction du travail à

effectuer par l'étudiant (enseignements, travail personnel, mémoire, projet, stage...). Les acquis définitifs en termes de connaissances et de compétences sont ainsi traduits en crédits. Le crédit constitue une unité de valeur d'une même échelle de référence commune à l'ensemble des établissements universitaires. Il est à ce titre **capitalisable et transférable**.

Une **référence commune** permet de définir la valeur en crédits de l'ensemble des diplômes. Celle-ci est fixée à 180 crédits pour la Licence et 300 (180 + 120) pour le Master. A ce titre le semestre est évalué à 30 crédits

Evaluation et progression

Un diplôme s'obtient soit :

- par acquisition de chaque Unité d'Enseignement
- par application des modalités de compensation entre Unités d'Enseignement

L'évaluation des enseignements se fait au moyen d'un contrôle continu des connaissances.

La formation « tout au long de la vie » :

L'évolution rapide des sciences et des technologies exige une mise à niveau permanente des connaissances et des compétences que seul un système souple et ouvert permet. Le dispositif LMD offre à tous, et à toutes les étapes de la vie, quels que soient le niveau atteint et les motivations exprimées, l'opportunité d'entreprendre ou de parfaire une formation, au cours ou après un séjour professionnel.

Le même diplôme peut être acquis de différentes manières : formation initiale, formation continue, formation en apprentissage et/ou validation des acquis de l'expérience.

La nouvelle vision de la politique de formation :

Le dispositif LMD décline une vision nouvelle de la formation universitaire axée sur :

- * une autonomie de l'université sur la base de la bonne gouvernance,
- * l'élaboration d'un projet d'université intégrant les préoccupations locales, régionales et nationales sur les plans aussi bien économique et scientifique que social et culturel,

- * des offres de formation diversifiées, organisées en concertation avec le secteur économique,
- * une pédagogie active où l'étudiant est un acteur de sa formation et l'équipe pédagogique un soutien, un guide et un conseil qui l'accompagne tout le long de son parcours de formation,
- * une évaluation permanente et continue des établissements et des enseignements,
- * la mobilisation et l'adhésion de toute la famille universitaire ;

Il s'agit, en un mot, de créer une nouvelle université vivante et moderne, à l'écoute de son environnement et ouverte au monde.

MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

Le système LMD nécessitant des moyens importants en équipements et en encadrement, sa mise en œuvre ne pourra raisonnablement se faire qu'en concertation avec chaque établissement. Cette concertation doit se faire sur la base d'un cahier de charges et d'un échéancier qui garantiront la mobilisation des moyens adéquats en termes d'infrastructures, d'équipements et d'encadrements.

D'autre part, l'élaboration des offres de formation, notamment professionnelles, devra se faire nécessairement en partenariat avec le secteur utilisateur qu'il s'agit de sensibiliser et mobiliser dans un cadre qui reste à concevoir et instituer.

La réussite de toute réforme étant cependant conditionnée par les modalités arrêtées pour son application, il apparaît judicieux d'opter pour une progressivité afin de préparer le terrain, roder le système et mettre en confiance la communauté universitaire.

FINANCEMENT DES REFORMES

Le dimensionnement du développement de l'enseignement supérieur à l'horizon 2008, a mis en exergue les besoins en ressources humaines, en infrastructures universitaires et en dépenses récurrentes de fonctionnement. Ce dimensionnement, déjà présenté en Conseil du Gouvernement et adopté en Conseil des Ministres, fait apparaître les besoins suivants:

- * au plan des ressources humaines, les besoins sont de 23.173 enseignants supplémentaires et 13400 agents A.T.S.

* au plan des capacités d'accueil, les besoins sont de 209.000 places pédagogiques et 221.000 lits d'hébergement pour une autorisation de programme quinquennale de 120 Milliards DA.

* au plan de budget de fonctionnement, les besoins cumulés sur cette même période s'élèvent à 521 Milliards DA.

A partir de cette projection il est à espérer qu'un double objectif soit atteint: (i) par la couverture des besoins nets induits par la croissance rapide des effectifs estudiantins à l'horizon 2008, qui atteindront le million d'étudiants et (ii) par la mise en œuvre graduelle de la réforme des enseignements dans, notamment, ses nouvelles filières et nouvelles spécialités.

L'action prioritaire à mener, à partir de l'année universitaire 2003-2004, au plan des capacités d'accueil est relative à la reconversion, sans grand bouleversement, des programmes en cours de réalisation et la définition de nouveaux programmes de construction d'infrastructures universitaires en adéquation avec les exigences pédagogiques et de recherche des nouvelles filières.

Cette action sera poursuivie jusqu'en 2007/2008 pour mener à bien le développement des capacités d'accueil adaptées à la réforme; l'incidence financière qui en découle étant déjà prise en charge dans la projection sus- citée.

En revanche, une incidence financière supplémentaire sera sollicitée pour l'aspect acquisition de complément d'équipements scientifiques en direction des filières déjà enseignées et/ou à maintenir en vue de réhabiliter l'enseignement des travaux pratiques et l'acquisition de nouveaux équipements pour les laboratoires des nouvelles filières que la réforme exigera.

Une évaluation préliminaire de 60 Millions DA par nouvelle filière dans notamment les disciplines des sciences et de la technologie, sera nécessaire et doit insérée graduellement dans les prochaines lois des finances (2005-2008).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1- En terme de ressources humaines:

Les nouveaux besoins en encadrement induits par la mise en œuvre des réformes nécessitent le renforcement des ressources humaines par :

* la mise en place d'un plan de formation des formateurs qui sera sous-tendu par la redynamisation de la recherche et de la recherche-formation,

- * l'encouragement de la formation « tout au long de la vie » et dans les meilleures conditions, des enseignants et des chercheurs,
- * la mobilisation des moyens nécessaires pour répondre aux objectifs d'encadrement afin de préparer l'accueil du million d'étudiants prévu en 2008,
- * la contribution des enseignants-chercheurs établis à l'étranger par l'introduction de mesures incitatives et l'assouplissement des procédures,
- * le renforcement de la participation des cadres des secteurs non académiques, notamment pour animer les T.D., T.P., séminaires et stages professionnels,
- * la promotion et le développement des méthodes d'enseignement modernes, notamment par la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (Internet et autres réseaux, e-learning...),
- * l'imprégnation des enseignants et des gestionnaires de la pédagogie aux contenus des réformes à travers la planification de sessions (séminaires, stages...) de sensibilisation.

2- En terme de pédagogie :

Il s'agit d'engager :

- * la révision des systèmes d'accès, d'évaluation, de progression et d'orientation pédagogiques,
- * la valorisation des Travaux Pratiques en mettant plus de moyens matériels dans les laboratoires de graduation et de recherche (ce dernier devant devenir le noyau central de toute formation post-graduée),
- * la (re)mise en place et la (re)valorisation des stages en milieux professionnels.
- * le développement de nouveaux types de formations appuyées sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, à savoir : le télé-enseignement, le e-learning... De telles mesures pourraient, en effet, atténuer le déficit en encadrement.
- * la révision du calendrier universitaire particulièrement pour une gestion plus efficiente du temps pédagogique.

3- En terme de redéploiement de la carte universitaire :

L'institution du dispositif LMD implique un redéploiement de la carte universitaire qui devra évoluer pour intégrer la notion de réseaux de formation avec toutes les implications que cela induit. La nouvelle carte universitaire devra permettre un maillage équilibré entre la demande de formation, les potentialités des divers établissements universitaires et la carte socio-économique du pays, afin d'arriver à un développement local, régional et national plus harmonieux.

4- En terme d'organisation des structures pédagogiques et de recherche :

La mise en œuvre des réformes, tout en instituant une politique d'utilisation rationnelle des infrastructures pédagogiques (amphis, salles de T.D., laboratoires de T.P., bibliothèques...) et de recherche (laboratoires), devrait aboutir à la mise en place des structures chargées :

- * de l'accueil et de l'orientation des étudiants (cellules LMD)
- * de l'organisation et du suivi des stages en milieu professionnel,
- * et de l'évaluation des enseignements.

5- En terme de gestion des établissements universitaires :

La mise en place des réformes doit aller de paire avec la transition d'un mode de gestion de type administratif vers un mode basé sur les principes régissant la bonne gouvernance dans le but :

- * d'améliorer les compétences managériales des responsables des établissements,
- * d'introduire des outils et méthodes de gestion moderne,
- * de parfaire les règles de conduite, d'éthique et de déontologie qui fixeraient les responsabilités, droits et obligations des différentes composantes de la communauté universitaire,
- * de renforcer l'esprit de dialogue et de concertation à tous les niveaux,
- * de créer et d'organiser des instances chargées des fonctions d'évaluation, d'étude et d'expertise intégrant des universitaires et des professionnels,
- * et, enfin, d'orienter progressivement l'université vers une autonomie réelle et responsable.

5- En terme de coopération internationale :

L'appel à la coopération internationale est à inscrire dans le cadre d'un partenariat sur la base des objectifs fixés à l'université algérienne, notamment en matière de formation des formateurs, de mise en place de nouveaux enseignements et de dynamisation de la recherche scientifique. Ceci devrait se concrétiser par :

- * la concertation avec les partenaires étrangers pour la mise en place d'universités mixtes visant à promouvoir une coopération d'excellence dans le cadre d'un espace fédératif regroupant les pôles d'excellence par pays. Ce projet contribuera à renforcer les capacités nationales d'encadrement en enseignants de rang magistral et valoriser les diplômes délivrés.
- * la création d'écoles doctorales qui permettraient de renforcer le niveau qualitatif et le degré d'efficacité de la formation post-graduée,
- * la création de laboratoires internationaux associés.
- * l'utilisation des opportunités de coopération multilatérale, plus particulièrement avec la Communauté Européenne (programmes TEMPUS, MEDA...)

Pour arriver aux résultats escomptés, à savoir l'aide à la formation de qualité de nos cadres, une attention et un soutien particuliers doivent être accordés au développement de la coopération notamment sur le plan de son financement et ce, afin de créer les conditions optimales susceptibles d'attirer les compétences nationales établies à l'étranger ainsi que l'encadrement étranger de haut niveau.

7- En terme d'harmonisation du système éducatif :

Les réformes ne pourront atteindre l'impact attendu que si le système éducatif avec ses différents paliers se fonde dans une vision globale d'une politique nationale de formation qui articule d'une manière cohérente, complémentaire et pédagogique toutes les étapes de l'apprentissage. Cela nécessite une coordination institutionnalisée, permanente et continue entre tous les secteurs en charge de la formation notamment pour :

- * harmoniser les programmes,
- * préciser les diplômes et notamment les séries de Baccalauréat,
- * réguler les flux et rationaliser l'orientation,

* et, enfin, réduire les déperditions grâce à des parcours de formation plus efficaces, du primaire au supérieur.

8- En terme de réglementation :

Il s'agit de revoir les textes réglementaires et législatifs pour intégrer les nouvelles dispositions prévues par le système LMD, notamment celles relatives au positionnement des nouveaux diplômes.

CONCLUSION

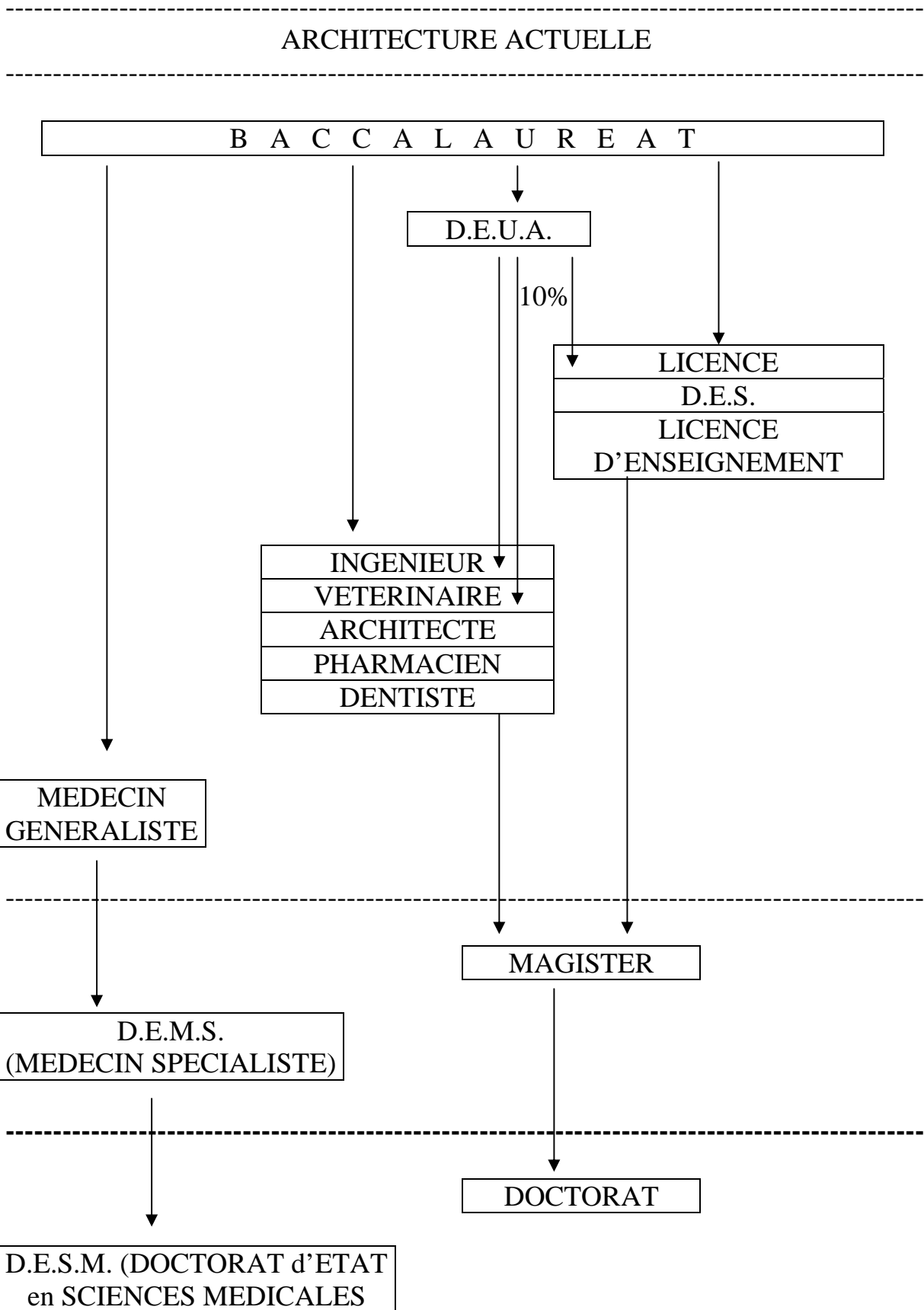
Outre la correction des différents dysfonctionnements observés dans notre système d'enseignement supérieur, l'architecture nouvelle proposée mettra notre université au diapason avec l'organisation des systèmes d'enseignement supérieur en vigueur dans la plupart des pays avancés dans le monde et en voie de généralisation dans les autres. Cet ajustement à un modèle d'organisation des enseignements supérieurs international, ouvrira l'université algérienne au monde et facilitera les échanges, tant indispensables au niveau universitaire, comme il favorisera la mobilité des diplômés, et développera la coopération et la reconnaissance mutuelle des diplômes.

L'enjeu de ces réformes est de répondre au véritable double challenge : accueillir plus d'un million d'étudiants à partir de 2008 tout en assurant une formation de qualité !

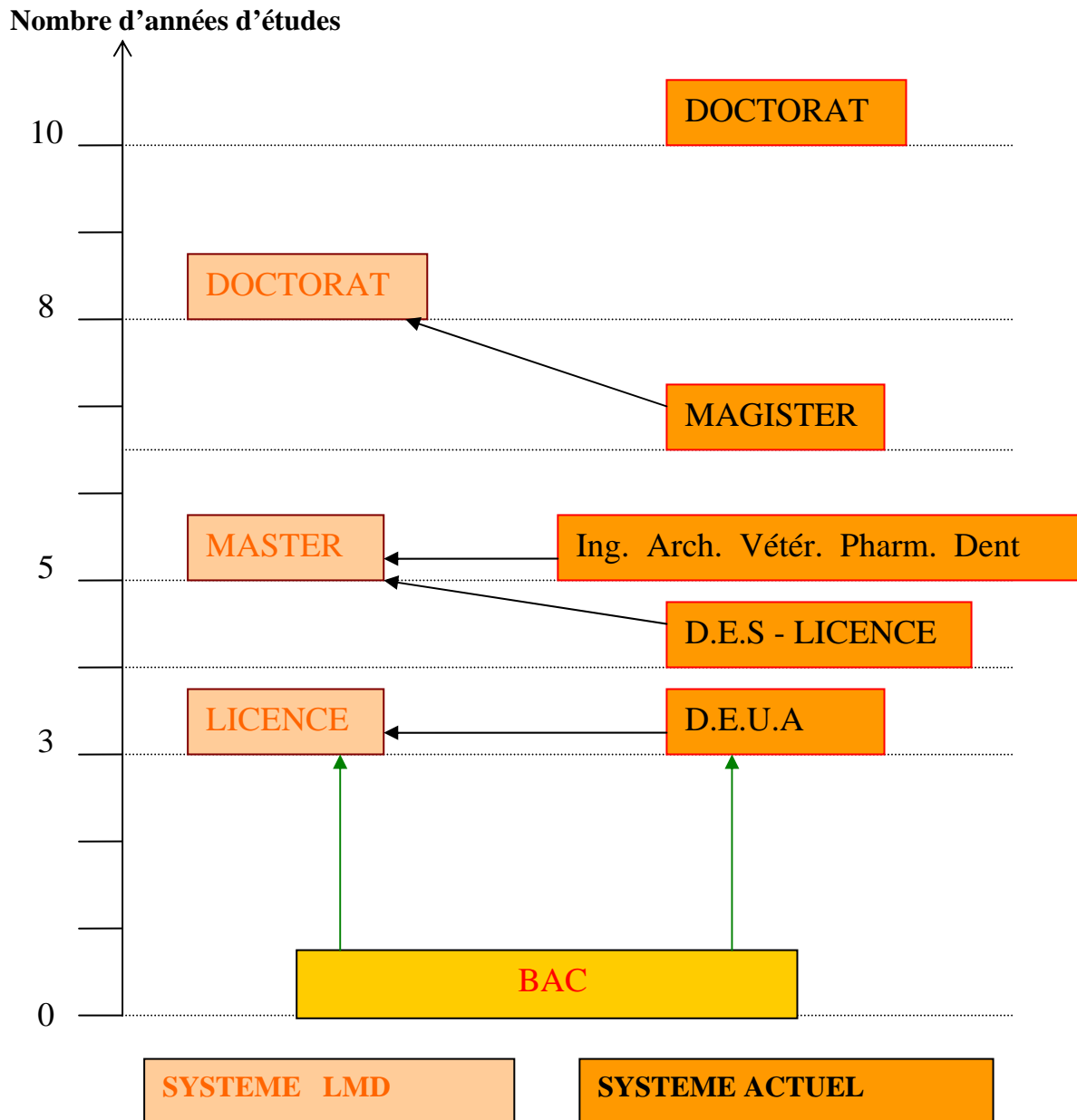
Cependant la cohérence globale d'une réforme, la force intrinsèque de sa logique et la pertinence de ses objectifs ne suffisent pas à elles seules à garantir la réussite de son application. Il faudrait, pour cela, inéluctablement améliorer le cadre de vie, de travail et d'étude des principaux acteurs universitaires et gagner l'adhésion de toutes les composantes de la communauté universitaire, principalement ceux qui auront la charge de sa mise en œuvre, les enseignants, et ceux pour qui elle est conçue, les étudiants.

C'est le but de la large concertation qui doit s'engager.

SCHEMAS COMPARATIFS DES ARCHITECTURES
DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS



SCHEMA D'ADAPTATION DE L'ARCHITECTURE DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS AU SYSTEME L.M.D



Compte tenu de ce tableau, il es clair qu'il serait approprié de commencer la mise en place de l'architecture LMD par :

- la conversion de l'ensemble des D.E.U.A. actuellement dispensés en LICENCES APPLIQUEES ou PROFESSIONNELLES, en réactualisant leurs programmes pédagogiques et en les adaptant aux besoins du secteur

socio-économique après concertation avec l'ensemble des secteurs concernés.

- La réadaptation des diplômes de QUATRE années actuellement assurés (Licences et D.E.S.) en LICENCES GENERALES (durée = 3 ans) et en MASTER RECHERCHE (durée = 5 ans).

EXEMPLE DE PARCOURS TYPE

Domaine : « Sciences et Technologies »

Mention : « Sciences de la Matière »

Diplôme : Licence en « Chimie »

SEMESTRE	UNITE D'ENSEIGNEMENT (Modules/Matières)	VHS	Crédit
S1 (324 heures)	Unité d'Enseignement Fondamental 1		
	- Physique 1 : Matière et Energie	94 h	08
	- Chimie 1 : Structures en Chimie	86 h	08
	Unité d'Enseignement Découverte 1		
	- Mathématiques 1 : Analyse	68 h	07
	Unité d'Enseignement Méthodologie 1		
	- Histoire des Sciences	50 h	04
	- Travail Personnel sur Site (bibliothèque...)	24 h	03
	Total	324 h	30
S2 (320 heures)	Unité d'Enseignement Fondamental 2		
	- Physique 2 : Mécanique du point et Electrocinétique	110 h	09
	- Chimie 2 : Thermochimie ; Equilibres Chimiques	80 h	07
	Unité d'Enseignement Découverte 2		
	- Mathématiques 2 : Algèbre	68 h	08
	Unité d'Enseignement Méthodologie 2		
	- Pratiques de la Méthode Scientifique	24 h	02
	- Langues 1	24 h	02
	- Travail Personnel sur Site (bibliothèque...)	24 h	02
	Total	320h	30
S3 (336 heures)	Unité d'Enseignement Fondamental 3		
	- Physique 3 : Ondes et Matière	84 h	08
	- Chimie 3 : Chimie Inorganique, Molécules et matériaux	84 h	08
	Unité d'Enseignement Découverte 3		
	- Mathématiques 3 : Suites et Séries	84 h	08
	- Informatique : Principes et utilisation de l'Informatique	30 h	02
	Unité d'Enseignement Méthodologie 3		
	- Langues 2	24 h	02
	- Sciences de l'Atmosphère	30 h	02
	Total	336h	30

<hr/>			
Unité d'Enseignement Fondamental 4			
	- Physique 4 : Electromagnétisme	84 h	08
	- Chimie 3 : Chimie Organique	84 h	08
Unité d'Enseignement Découverte 4			
S4 (336 heures)	- Mathématiques 4 : Fonctions à Variables Réelles et Complexes	54 h	04
	- Mécanique : Mécanique des Solides	84 h	08
Unité d'Enseignement Méthodologie 4			
	- Tendances Actuelles de la Chimie (Physique, Minérale, Organique)	30 h	02
	Total	<u>336h</u>	<u>30</u>
<hr/>			
S5 (322 heures)	- Chimie Organique 1	74 h	07
	- Thermodynamique	74 h	07
	- Cinétique	74 h	07
	- Mathématique et Informatique	70 h	05
	- Documentation	<u>30 h</u>	<u>04</u>
	Total	<u>322h</u>	<u>30</u>
<hr/>			
S6 (332 heures)	- Chimie Organique 2	74 h	07
	- Chimie Minérale ; Chimie des Solides	84 h	08
	- Structures Moléculaires	70 h	05
	- Chimie Analytique de l'Environnement	60 h	04
	- Langues 3	24 h	03
	- Techniques d'Expression	<u>20 h</u>	<u>03</u>
	Total	<u>332h</u>	<u>30</u>
<hr/>			